

GrumCAM.

AlpiCAM.

RAPPORT ANNUEL DE SUIVI EVALUATION DES ACTIVITES

Elaboré par le responsable la certification

ALPICAM/GRUMCAM

2024

LISTE DES TABLEAUX.....	4
LISTES DES FIGURES.....	4
Introduction	5
1.1. Objectifs.....	5
1.2. Domaines d'application	5
2. GESTION FORESTIÈRE	7
2.1. Inventaire d'exploitation	9
2.2. Volume Production forestière	10
2.3. Résultats du monitoring forêt	11
2.4. Impacts de l'exploitation	11
2.4.1. <i>Impacts d'exploitation forestière en termes de surface affectée</i>	12
2.4.2. <i>Impacts de l'exploitation forestière sur les HVC identifiées ;</i>	12
3. Activités DE REGENERATION	20
4. FAUNE ET SURVEILLANCE DES UFA	21
4.1. Patrouille de surveillance du territoire	21
4.2. Contrôle des barrières.....	22
4.3. Mission de lutte anti-braconnage	22
5. HYGIENE, SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT	22
5.1. Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;	22
5.2. Sécurité.....	23
5.3. Gestion des déchets	24
5.4. Communication sur les aspects santé et sécurité	25
6. SOCIAL EXTERNE	25
6.1. Communication avec les populations riveraines et droit d'usage.....	25
➤ <i>Droit d'usage</i>	25
➤ <i>Communication et concertation</i>	25
➤ Développement local.....	25
6.2. Gestion des plaintes, conflits et doléances des populations riveraines (Bantous et Baka). 26	
6.3. Participation au développement local	26
7. SOCIAL INTERNE	29
7.1. Droit au travail	29
7.2. Prise en compte de l'aspect genre (L'égalité homme/femme*, le harcèlement sexuel et la discrimination* sexuelle).....	29
7.3. Paiement des salaires	30
7.4. La Formation du personnel	30
7.5. Gestion de l'économat	30
8. SUIVI DES HAUTES VALEURS DE CONSERVATION	30

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Situation des inventaires d'exploitation en 2024	9
Tableau 2: Récapitulatif volume de production 2024 par essence	10
Tableau 3: Résultat de la qualité des activités d'exploitation forestière en 2024	11
Tableau 4: Synthèse des impacts d'exploitation forestière en termes de surface affectée en 2024	12
Tableau 5: Superficie exploitées dans les AAC par UFA en 2024.....	12
Tableau 6: Taux de prélèvement dans l'AAC 5-3 UFA 10 023 pour l'année 2024.....	13
Tableau 7: Taux de prélèvement dans l'AAC 1-1 UFA 10 023 pour l'année 2024.....	14
Tableau 8: Taux de prélèvement dans l'AAC 1-4 UFA 10 026 année 2024	15
Tableau 9: Taux de prélèvement dans l'AAC 1-4 UFA 10 053 année 2024	16
Tableau 10: Taux de prélèvement dans l'AAC 1-5 UFA 10 053 année 2024.....	17
Tableau 11: Taux de prélèvement dans l'AAC 1-4 UFA 10 051 année 2024	18
Tableau 12: Taux de prélèvement dans l'AAC 1-5 UFA 10 051 année 2024.....	19
Tableau 13: Synthèses des taux de prélèvements évalué en 2024.....	19
Tableau 14: Récapitulatif des données de reboisement en 2024	20
Tableau 15: Récapitulatif des données de reboisement des 3 dernières années de gestion	20
Tableau 16: Suivi du nombre des patrouilles de surveillance des UFA de ces deux dernières années	21
Tableau 17: Suivi du nombre des contrôles des véhicules effectués au niveau des barrières en entre 2022 et 2024	22
Tableau 18: Récapitulatifs des résultats de missions LAB des trois dernières années	22
Tableau 19: Suivi des accidents de travail et durées entre 2022 et 2024	23
Tableau 20: Indicateur de sécurité pour les AT en 2024	24
Tableau 21: Suivi d'évacuation des déchets au cours de l'année 2024	25
Tableau 22: Suivi des réalisations sociales depuis 2022	26
Tableau 23: Récapitulatif des activités menées dans le cadre du social externe en 2024	27
Tableau 24: Suivi des aspects en lien avec le droit au travail depuis 2022.....	29
Tableau 25: Suivi des effectifs du personnel depuis 2022	29
Tableau 26: Suivi évaluation des indicateurs de gestions des HVC depuis 2022	31

LISTES DES FIGURES

Figure 1: Carte de localisation des UFA ALPICAM-GRUMCAM et Partenaires	6
Figure 2: Carte de localisation des opérations forestières en cours de l'année 2024.....	8
Figure 3: Suivi du niveau de réalisation des inventaires d'exploitation ces trois dernières années ..	9
Figure 4: Evolution de la production forestière depuis l'année 2022.....	10
Figure 5: Histogramme comparatif du taux de respect des techniques EFIR des deux dernières années	11
Figure 6: Histogramme comparatif des taux de prélèvement par assiette de coupe en 2024	19
Figure 7: comparatif des données de reboisement des 03 dernières années.....	21

1.1. Objectifs

L'objectif de ce rapport est d'évaluer les performances environnementales et sociales des activités réalisées par la société GRUMCAM tant en exploitation forestière et au niveau des activités connexes qu'elle met en œuvre pour suivre, gérer, maintenir et protéger les valeurs environnementales et services écosystémiques présents dans et en dehors des concessions forestières qui lui sont attribuées (faune, flore, Hautes Valeurs de Conservation).

Les indicateurs utilisés dans le présent rapport permettront d'obtenir :

- ❖ Des indications de gestion : destiné à mesurer l'efficacité des procédures mises en place et/ou leur mise en œuvre.

Ce rapport doit aussi servir de base concernant les futurs rapports de suivi - évaluation (annuel) de l'entreprise.

1.2. Domaines d'application

Le présent rapport s'applique à :

- ❖ La production de bois en grume et son suivi
- ❖ L'ensemble des activités qui permettent la production du bois en grume
- ❖ La gestion environnementale
- ❖ La gestion de la faune, surveillance de activités illégales
- ❖ Les hautes valeurs de conservation
- ❖ Santé et Sécurité au travail et sociale interne
- ❖ Social externe

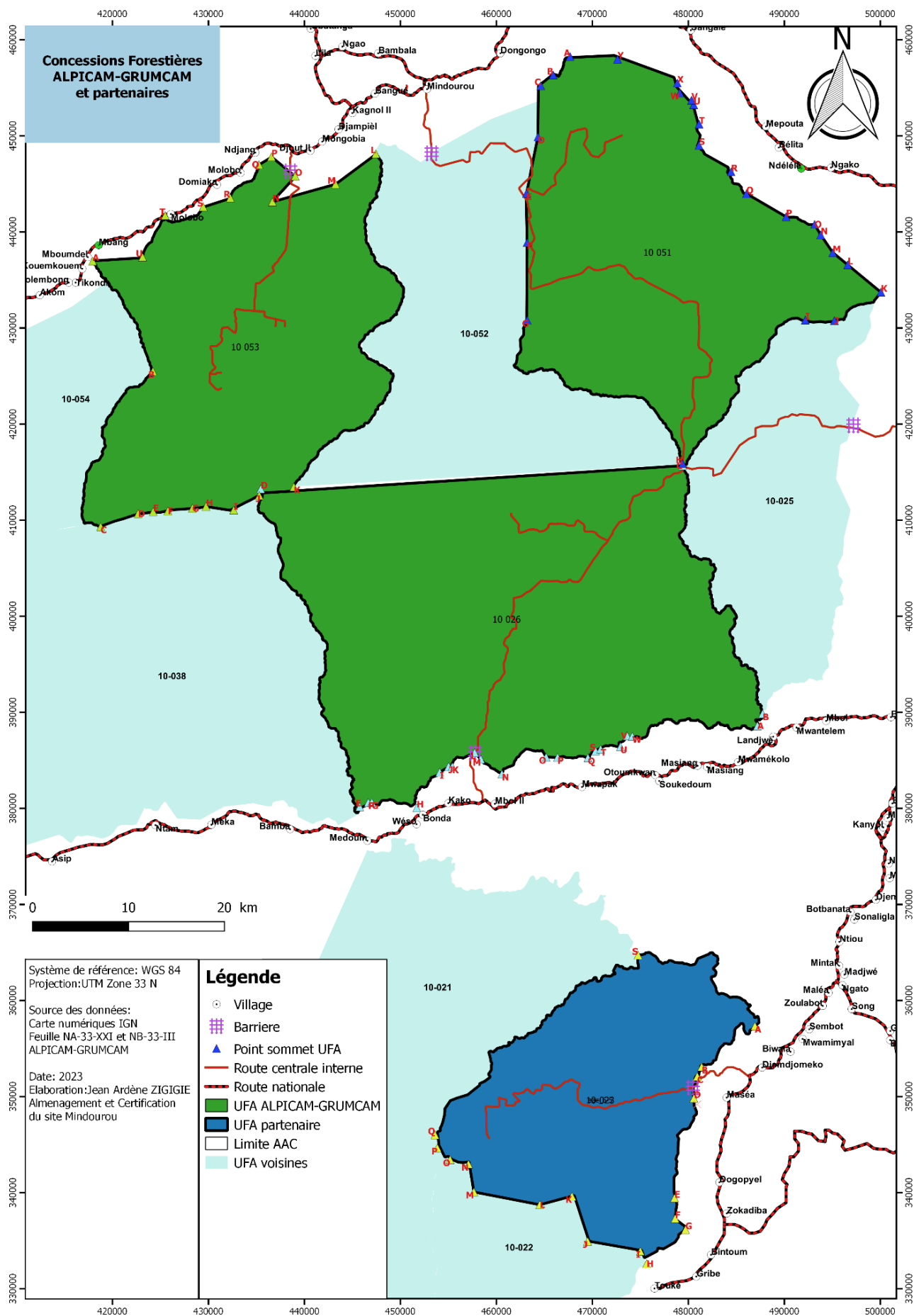


Figure 1: Carte de localisation des UFA ALPICAM-GRUMCAM et Partenaires

2. GESTION FORESTIÈRE

Les opérations forestières au de l'année 2024 étaient réparties comme suit :

- ❖ **Inventaire d'exploitation** : AAC 1-5 et 2-1 UFA 10 051, AAC 1-5 UFA 10 053, AAC 1-5 UFA 10 026 et AAC 1-2 UFA 10 023 ;
- ❖ **Opérations d'exploitations forestières (ouverture route et production forestière)** : AAC 1-5 et 1-4 UFA 10 051, AAC 1-4,1-5(EF), 1-1 et 2-1(route) UFA 10 053, AAC 5-3 et 1-1 (EF) 1-1 et 1-2 (route) UFA 10 023 et AAC 1-4 UFA 10 026 ;
- ❖ **Contrôle des impacts de l'exploitation forestière** : AAC 1-4 UFA 10 051, AAC 5-3 UFA 10 023, AAC 1-4 UFA 10 026.

La carte ci-dessous donne une localisation des opérations forestières au cours de l'année 2024.

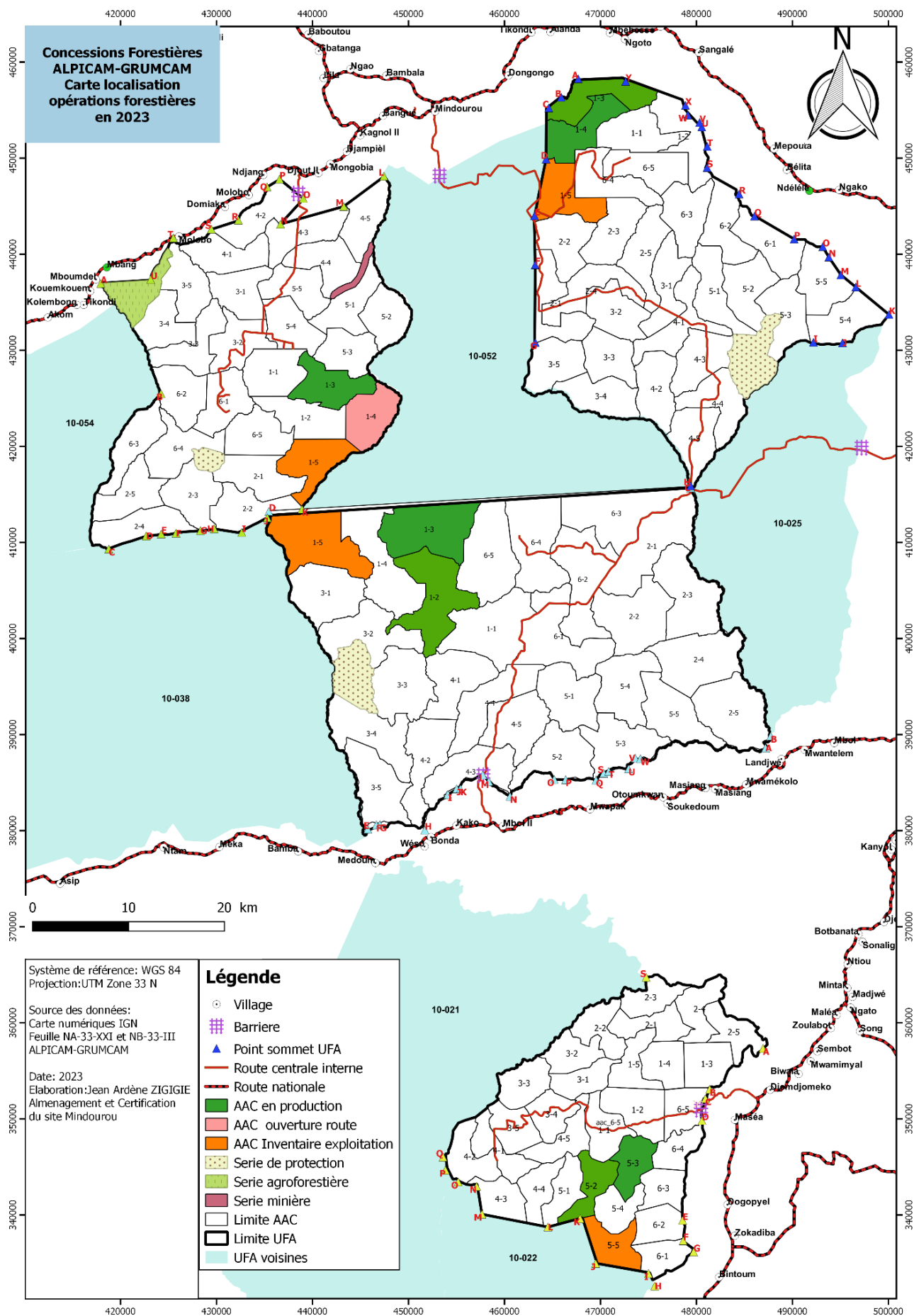


Figure 2: Carte de localisation des opérations forestières en cours de l'année 2024

2.1. Inventaire d’exploitation

Tableau 1: Situation des inventaires d’exploitation en 2024

UFA	AAC	SUP (ha)	Sup. Inv (ha)	Niveau de réalisation (%)
10 053	02-janv	1100	1002	91,09%
10 023	01-févr	1600	1608.5	100,53%
10 051	02-janv	2995	2996,5	100,05%
10 026	01-mai	584	584,75	100,13%
	02-janv	4560	4570,5	100,22%
TOTAL		10839	10761,75	99,29%

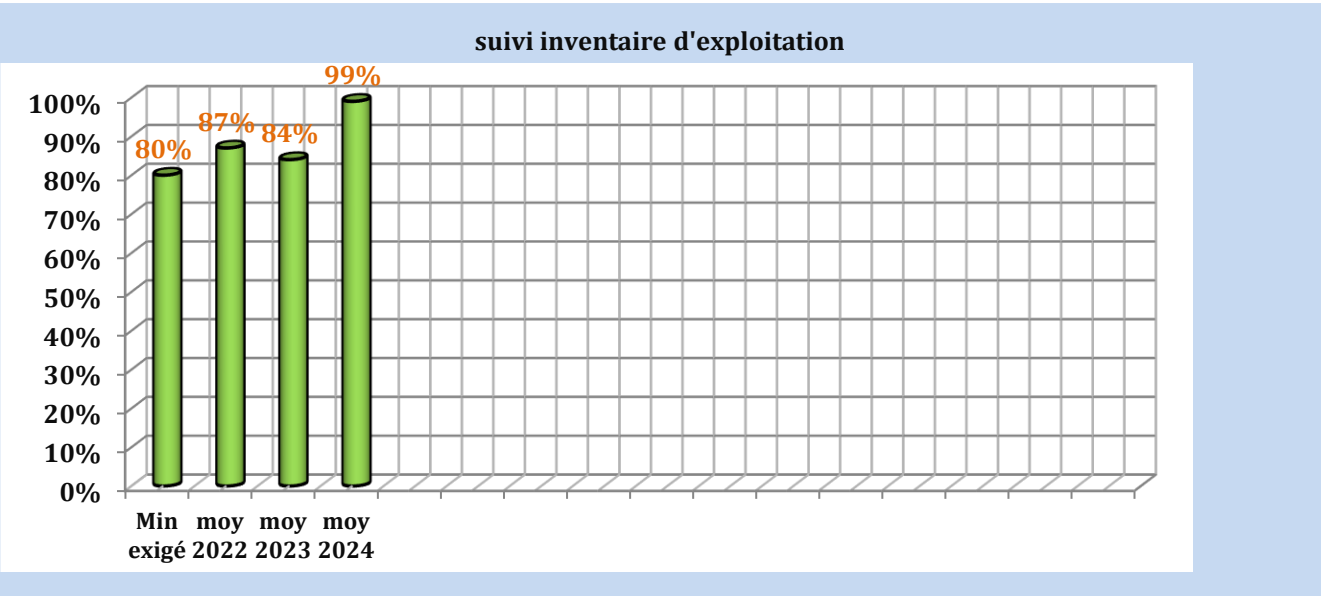


Figure 3: Suivi du niveau de réalisation des inventaires d’exploitation ces trois dernières années

Nous avons ci-dessus un taux de réalisation des inventaires d’exploitation de 99% en 2024 par rapport au planning annuel ce qui est conforme au vu du seuil exigé. On note aussi une progression par rapport à l’année 2023 qui était de 84%.

2.2. Volume Production forestière

Tableau 2: Récapitulatif volume de production 2024 par essence

ESSENCES	Pieds abattus	Volume préparation
ACAJOU BLANC	34	321,251
AFRORMOSIA	49	541,956
ALEP	32	152,956
AYOUS	3811	64354,958
BETE	83	623,163
BILINGA/BADI	17	175,008
BOSSE CLAIR	89	798,216
DABEMA/ATUI	11	73,65
DOUSSIE ROUGE	69	657,351
EYONG	178	1369,421
FRAKE	366	4401,339
FROMAGER	4	61,225
ILOMBA	22	153,313
IROKO	130	2128,782
KOSIPO	26	153,313
OKAN	98	1234,336
PADOUK ROUGE	26	156,66
SAPELLI	2151	32240,123
SIPO	42	769,775
TALI	1135	7920,888
Total général	8373	118674,506

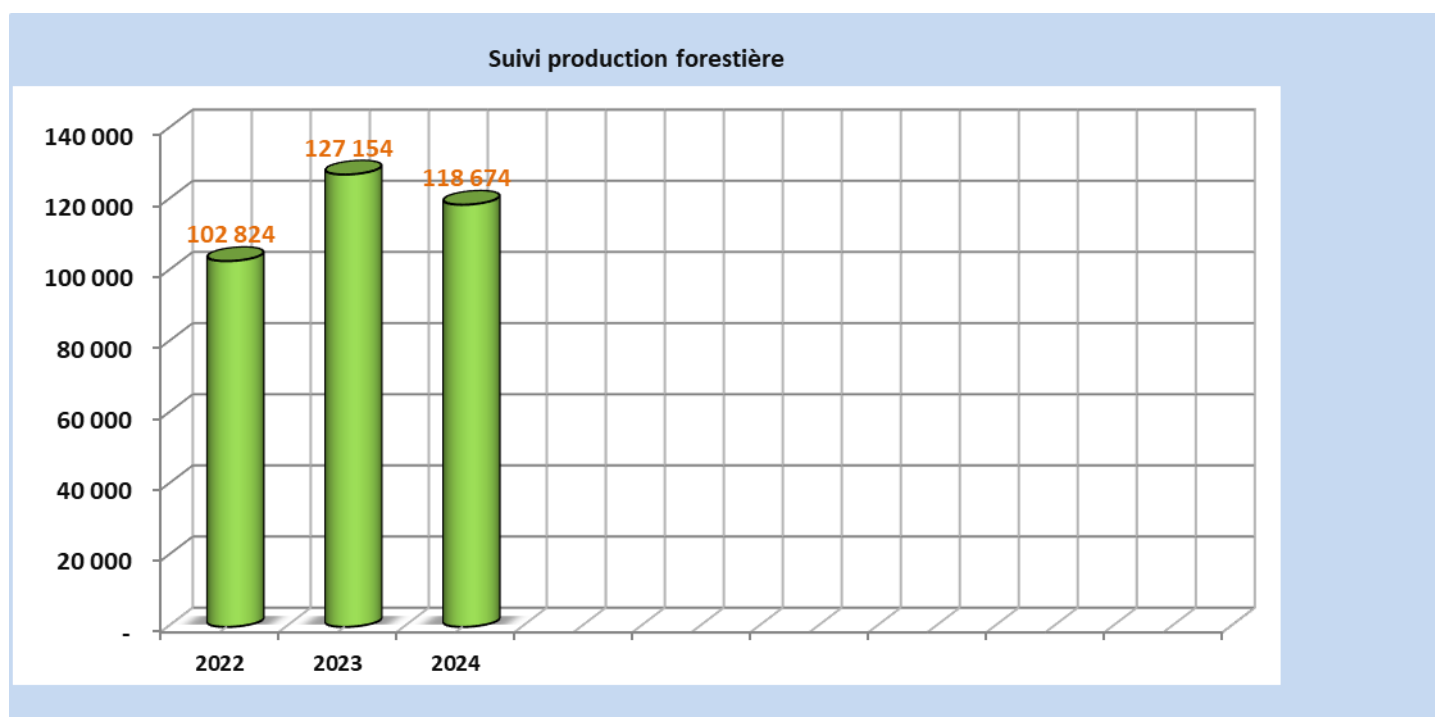


Figure 4: Evolution de la production forestière depuis l'année 2022

Ce volume représente le Volume total sorti de forêt (déclaré sur document administratif « Lettre de Voiture Bois d'Œuvre »).

Au vu des données de la figure 4 ci-dessus, on note une évolution de la production entre 2022 et 2023 on a une bonne augmentation de la production quittant ainsi d'à peu près **102 824 m³** en 2022 à **127 6744 m³** soit une augmentation de plus de **20 000 m³** mais en 2024 on a une diminution de **8 480 m³** par rapport à celle de 2023.

2.3. Résultats du monitoring forêt

Au terme de l’année 2024, l’évaluation de la qualité des activités d’exploitation a été faite et les résultats sont les suivants :

Tableau 3: Résultat de la qualité des activités d’exploitation forestière en 2024

N°	Activités	Pourcentage de conformité
1	Ouverture limites	87.5%
2	Construction route	69%
3	Layonnage	98%
4	Comptage	92%
5	Triage et pistage	88.9%
6	Abattage	89.7%
7	Tronçonnage forêt	98.2%
8	Débardage	95.1%
9	Ouverture parc à bois	96.6%
10	Marquage forêt	99.3%
11	Marquage parc forêt	95.7%
12	Entretien route	69.1%
13	Traçabilité forêt	99%
EFI		93.7%

Le taux de respect des techniques d’exploitation forestière à impact réduit (EFIR) est la moyenne arithmétique des notes annuelles obtenues à l’issue de la mise en œuvre des différentes activités d’exploitation forestière. Le taux annuel moyen de respect des techniques EFIR est de 93,7% qui est resté supérieur à 80% en 2024 comme en 2023 où il était de 94,2%. La construction est l’activité ayant le taux le plus élevé et se trouvant en dessous du seuil de tolérance des efforts devront être fournis dans ce sens pour l’année 2024.

L’histogramme ci-dessous permet également de voir le taux de respect des EFIR au cours des deux dernières années.

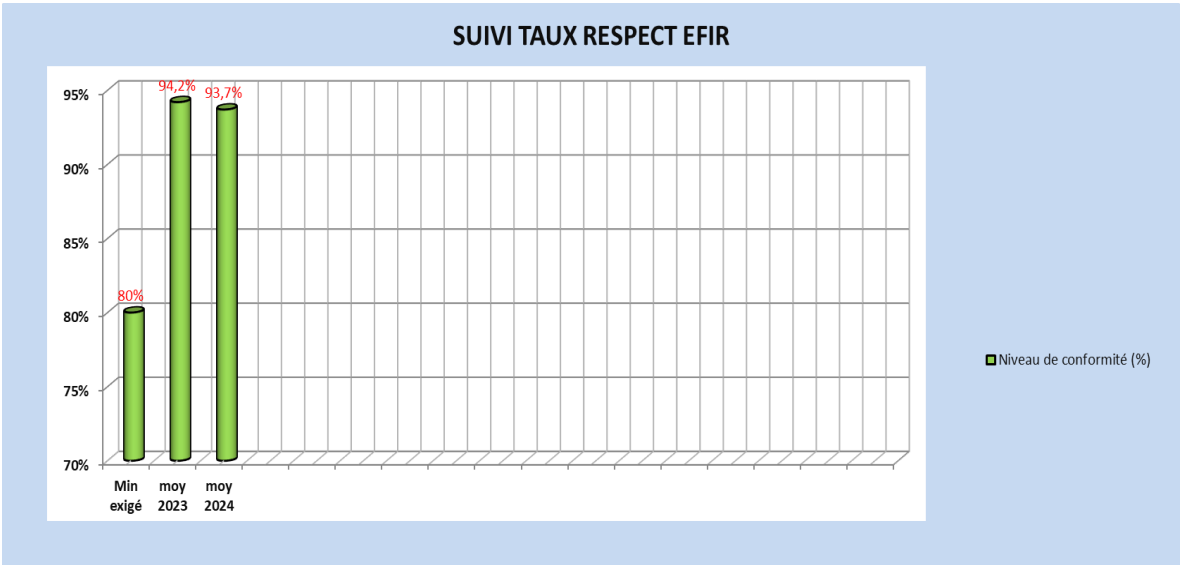


Figure 5: Histogramme comparatif du taux de respect des techniques EFIR des deux dernières années

2.4. Impacts de l’exploitation

Il faut noter ici que les impacts de l’exploitation sont évalués sur la totalité de l’AAC après son exploitation.

2.4.1. Impacts d'exploitation forestière en termes de surface affectée

Le taux de dégâts d'exploitation utilisé pour l'aménagement des concessions forestières par l'administration camerounaise en charge des forêts et de la faune est de 7%, correspondant à une exploitation forestière à impact réduit (EFIR). Ce seuil est également celui défini par ALPICAM GRUMCAM.

Tableau 4: Synthèse des impacts d'exploitation forestière en termes de surface affectée en 2024

Activités	Site	Superficie (ha)	Surface affectée (ha)	%tage d'impact
Routes	AAC 1-4 UFA 10 051	2809	22,2	0,79%
Parcs			4,86	0,17%
Débardage			12,5	0,44%
Abattage			99,09	3,53%
Total 1			138,65	4,94%
Routes	AAC 5-3 UFA 10 023	2061	17,76	0,86%
Parcs			3,7	0,18%
Débardage			9,8	0,48%
Abattage			50,43	2,45%
Total 2			81,69	3,96%
Routes	AAC 1-4 UFA 10 026	4639	49,4	1,06%
Parcs			5,87	0,13%
Débardage			54,42	1,17%
Abattage			0,67	0,01%
Total 3			110,36	2%
Total		9 509	330,7	3,94%
Seuil				7%

Pour les zones évaluées en 2024, le taux de perturbation est resté conforme (inférieur au seuil) dans toutes les AAC évaluées.

2.4.2. Impacts de l'exploitation forestière sur les HVC identifiées ;

Ces impacts concernent ceux enregistrés lors de l'exploitation des AAC dont l'exploitation s'est achevée au cours de l'année 2024.

Tableau 5: Superficie exploitées dans les AAC par UFA en 2024

UFA	AAC	ANNEE EXPL	SUP AAC	SUP EXPLOITE(Ha)	% SUP EXPLOITE
10023	1-1	2024	1566	296	19%
10023	5-3	2024	1945	1945	100%
10026	1-4	2024	4639	4639	100%
10051	1-4	2024	2809	1719	61%
10051	1-5	2024	2819	672	24%
10053	1-4	2024	2953	2953	100%
10053	1-5	2024	2672	875	33%

2.4.2.1 Synthèses données de prélèvement des essences

Tableau 6: Taux de prélèvement dans l'AAC 5-3 UFA 10 023 pour l'année 2024

Taux de prélèvement dans l'AAC 5-3 UFA 10 023 pour l'année 2024						
Essences		Tiges inventoriées	Tiges prélevées	Taux prélèvement	Seuil max prélèvement	Observations
Code inv	Nom com.	Pieds	Pieds			
1301	Aiélé / Abel	48	0	0%		
1104	Assamela	61	26	43,00%		
1105	Ayous	22	0	0,00%	80%	Conforme
1204	Bahia	5	0	0,00%		
1107	Bété	208	0	0,00%		
1205	Bongo H	3	0	0,00%		
1108	Bossé clair	38	12	32,00%		
1109	Bossé foncé	6	0	0,00%		
1310	Dabéma	291	0	0,00%		
1110	Dibétou	3	0	0,00%		
1316	Emien	728	0	0,00%		
1209	Eyong	291	0	0,00%		
1320	Fraké	1819	0	0,00%		
1321	Fromager	169	0	0,00%		
1324	Ilomba	431	0	0,00%		
116	Iroko	60	32	53,00%		
117	Kossipo	103	0	0,00%		
1118	Kotibé	53	0	0,00%		
1326	Koto	39	0	0,00%		
1210	Longhi	37	0	0,00%		
1332	Mambodé	153	0	0,00%		
1120	Moabi	3	0	0,00%		
1338	Niové	41	0	0,00%		
1341	Okan	64	11	17,00%		
1342	Onzabili K	55	0	0,00%		
1345	Padouk rouge	329	8	2,00%		
1122	Sapelli	1311	684	52,00%		
1348	Tola	13	0	0,00%		
1123	Sipo	34	19	56,00%		
1346	Tali	887	107	12,00%	80%	Conforme
TOTAL GENERAL		7305	899	33,38%		
Total tiges/ha				0,46		Conforme
Seuil Maximum				3 tiges/ha		

Tableau 7: Taux de prélèvement dans l'AAC 1-1 UFA 10 023 pour l'année 2024

Taux de prélèvement dans l'AAC 1-1 UFA 10 023 pour l'année 2024						
Essences		Tiges inventoriées	Tiges prélevées	Taux prélèvement	Seuil max prélèvement	Observations
Code inv	Nom com.	Pieds	Pieds			
1301	Aiélé / Abel	26	0	0,00%		
1122	Assamela	131	18	13,74%		
1105	Ayous	1542	35	2,27%	80%	Conforme
1204	Bahia	3	0	0,00%		
1107	Bété	9	0	0,00%		
1201	aningre A	2	0	0,00%		
1108	Bossé clair	13	3	23,08%		
1109	Bossé foncé	8	0	0,00%		
1310	Dabéma	81	0	0,00%		
1316	Emien	41	0	0,00%		
1209	Eyong	167	0	0,00%		
1320	Fraké	713	0	0,00%		
1321	Fromager	239	0	0,00%		
1324	Ilomba	82	0	0,00%		
1116	Iroko	34	5	14,71%		
1117	Kossipo	83	0	0,00%		
1118	Kotibé	60	0	0,00%		
1326	Koto	15	0	0,00%		
1733	mubala	110	0	0,00%		
1332	Mambodé	76	0	0,00%		
1338	Niové	25	0	0,00%		
1341	Okan	21	0	0,00%		
1342	Onzabili K	5	0	0,00%		
1345	Padouk rouge	49	1	2,04%		
1122	Sapelli	920	152	16,52%		
1348	Tola	38	0	0,00%		
1123	Sipo	47	0	0,00%		
1346	Tali	517	51	9,86%	80%	Conforme
TOTAL GENERAL		5057	265	11,75%		
Total tiges/ha				0,90		Conforme
Seuil Maximum				3 tiges/ha		

Tableau 8: Taux de prélèvement dans l'AAC 1-4 UFA 10 026 année 2024

Taux de prélèvement dans l'AAC 1-4 UFA 10 026 année 2024						
Essences		Tiges inventoriées	Tiges prélevées	Taux prélèvement	Seuil max prélèvement	Observations
Code inv	Nom com.	Pieds	Pieds			
1102	Acajou Blanc	40	17	42,50%	65%	Conforme
1419	Abam vrai	74		0,00%		
1301	Aiélé / Abel	78		0,00%		
1304	Alep	1067	5	0,47%	50%	Conforme
1201	Aningré A	32		0,00%	50%	Conforme
1104	Assamela	11	5	45,45%		
1105	Ayous	1102	478	43,38%	70%	Conforme
1204	Bahia	23		0,00%		
1107	Bété	283	7	2,47%	70%	Conforme
1308	Bilinga	1		0,00%		
1108	Bossé clair	75	39	52,00%		
1109	Bossé foncé	28		0,00%		
1310	Dabéma	204	2	0,98%	80%	Conforme
1112	Doussie rouge	58	35	60,34%		
1316	Emien	476		0,00%		
1209	Eyong	200	94	47,00%		
1320	Fraké	2097	52	2,48%		
1321	Fromager	233		0,00%		
1324	Ilomba	223	22	9,87%		
1117	Kossipo	98	16	16,33%	70%	Conforme
1118	Kotibé	99		0,00%		
1326	Koto	23		0,00%		
1332	Mambodé	118		0,00%		
1733	Mubala	63		0,00%	60%	Conforme
1338	Niové	100		0,00%		
1341	Okan	193	48	24,87%		
1345	Padouk rouge	368	5	1,36%	60%	Conforme
1122	Sapelli	1097	701	63,90%		
1123	Sipo	34	15	44,12%		
1124	Tiama	15		0,00%		
1346	Tali	1542	362	23,48%	80%	Conforme
TOTAL GENERAL		10055	1903	29,04%		
Total tiges/ha				0,41		Conforme

Tableau 9: Taux de prélèvement dans l'AAC 1-4 UFA 10 053 année 2024

Taux de prélèvement dans l'AAC 1-4 UFA 10 053 année 2024						
Essences		Tiges inventoriées	Tiges prélevées	Taux prélèvement	Seuil max prélèvement	Observations
Code inv	Nom com.	Pieds	Pieds			
1419	Abam vrai	172		0,00%		
1404	Abam aloa poils	3		0,00%		
1102	Acajou Blanc	19	7	36,84%	60%	Conforme
1301	Aiélé / Abel	65		0,00%	60%	Conforme
1201	Aningré A	29		0,00%	75%	Conforme
1304	Alep	1393	16	1,15%		
1105	Ayous	2220	1097	49,41%	80%	Conforme
1204	Bahia	88		0,00%		
1308	Bilinga	25	13	52,00%		
1107	Bété	468	9	1,92%		
1108	Bossé clair	43		0,00%		
1109	Bossé foncé	16		0,00%		
36	Doussie rouge	36	23	63,89%		
1310	Dabéma	238	28	11,76%		
1110	Dibétou	12		0,00%		
1316	Emien	498		0,00%		
1209	Eyong	160	37	23,13%		
1320	Fraké	688	163	23,69%		
1321	Fromager	195		0,00%		
1324	Ilomba	132		0,00%		
117	Kossipo	50	7	14,00%	55%	Conforme
1118	Kotibé	103		0,00%		
1326	Koto	19		0,00%		
1210	Lotofa	3		0,00%		
1332	Mambodé	83		0,00%		
1733	Mubala	141		0,00%		
1338	Niové	41		0,00%	85%	Conforme
1341	Okan	100	32	32,00%	65%	Conforme
1345	Padouk rouge	242	1	0,41%	60%	Conforme
1122	Sapelli	835	492	58,92%		
	Tiama	6		0,00%		
1123	Sipo	16	7	43,75%		
1346	Tali	2284	380	16,64%	85%	Conforme
TOTAL GENERAL		10423	2312	28,63%		
Total tiges/ha				0,77		Conforme
Seuil Maximum				3 tiges/ha		

Tableau 10: Taux de prélèvement dans l'AAC 1-5 UFA 10 053 année 2024

Taux de prélèvement dans l'AAC 1-5 UFA 10 053 année 2024						
Essences		Tiges inventoriées	Tiges prélevées	Taux prélèvement	Seuil max prélèvement	Observations
Code inv	Nom com.	Pieds	Pieds			
1419	Abam vrai	110		0,00%		
1404	Abam aloa poils	1		0,00%		
1102	Acajou Blanc	16	4	25,00%	60%	Conforme
1301	Aiélé / Abel	62		0,00%	60%	Conforme
1201	Aningré A	13		0,00%	75%	Conforme
1304	Alep	1443	8	0,55%		
1105	Ayous	516	124	24,03%	80%	Conforme
1204	Bahia	70		0,00%		
1308	Bilinga	3	1	33,33%		
1107	Bété	160	2	1,25%		
1108	Bossé clair	40	7	17,50%		
1109	Bossé foncé	9		0,00%		
36	Doussie rouge	31	11	35,48%		
1310	Dabéma	85		0,00%		
1110	Dibétou	14		0,00%		
1316	Emien	452		0,00%		
1209	Eyong	164	40	24,39%		
1320	Fraké	1035	40	3,86%		
1321	Fromager	255		0,00%		
1324	Ilomba	119		0,00%		
117	Kossipo	34	3	8,82%	55%	Conforme
1118	Kotibé	62		0,00%		
1326	Koto	5		0,00%		
1210	Lotofa			0,00%		
1332	Mambodé	92		0,00%		
1733	Mubala	76		0,00%		
1338	Niové	34		0,00%	85%	Conforme
1341	Okan	31		0,00%	65%	Conforme
1345	Padouk rouge	181	5	2,76%	60%	Conforme
1122	Sapelli	575	93	16,17%		
	Tiama	4		0,00%		
1123	Sipo	24	1	4,17%		
1346	Tali	2072	166	8,01%	85%	Conforme
TOTAL GENERAL		7788	505	14,19%		
Total tiges/ha				0,58		Conforme
Seuil Maximum				3 tiges/ha		

Tableau 11: Taux de prélèvement dans l'AAC 1-4 UFA 10 051 année 2024

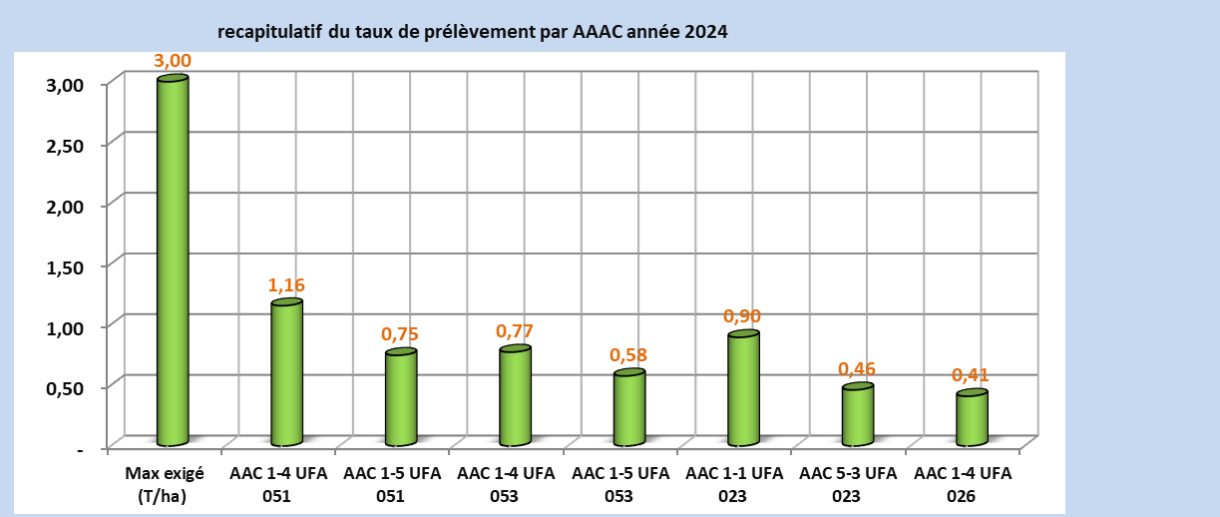
Taux de prélèvement dans l'AAC 1-4 UFA 10 051 année 2024						
Essences		Tiges inventoriées	Tiges prélevées	Taux prélèvement	Seuil max prélèvement	Observations
Code inv	Nom com.	Pieds	Pieds			
1102	Acajou Blanc	16	4	25,00%		
1419	Abam vrai	21		0,00%		
1404	Abam aloa à poils	7		0,00%		
1301	Aiele/Abel	2		0,00%		
1304	Alep	192	0	0,00%	50%	Conforme
1201	Aningré A	89		0,00%	60%	Conforme
1105	Ayous	2239	1667	74,45%	85%	Conforme
1204	Bahia	6	0	0,00%		
1107	Bété	1023	64	6,26%	65%	Conforme
1308	bilanga	3	0	0,00%		
1108	Bossé clair	1	0	0,00%		
1109	Bossé foncé	4	0	0,00%		
1310	Dabéma	635	8	1,26%		
1112	Doussie rouge	2		0,00%		
1316	Emien	144	0	0,00%	80%	Conforme
1209	Eyong	132	6	4,55%		
1320	Fraké	481	107	22,25%		
1321	Fromager	670	0	0,00%		
1324	Ilomba	120	0	0,00%		
1116	Iroko	153	33	21,57%		
1117	Kossipo	6	0	0,00%	55%	Conforme
1118	Kotibé	30	0	0,00%		
1326	Koto	14	0	0,00%		
1212	Lotofa	121	0	0,00%		
1332	Mambodé	3	0	0,00%		
1733	Mubala	5		0,00%		
1338	Niové	8	0	0,00%		
1341	Okan	26	2	7,69%	75%	Conforme
1345	Padouk rouge	156	11	7,05%		
1122	Sapelli	48	26	54,17%		
1124	Tiama	3		0,00%		
1346	Tali	214	59	27,57%	50%	Conforme
TOTAL GENERAL		6574	1987	22,89%		
Total tiges/ha				1,16		Conforme
Seuil Maximum				3 tiges/ha		

Tableau 12: Taux de prélèvement dans l'AAC 1-5 UFA 10 051 année 2024

Taux de prélèvement dans l'AAC 1-5 UFA 10 051 année 2024						
Essences		Tiges inventoriées	Tiges prélevées	Taux prélèvement	Seuil max prélèvement	Observations
Code inv	Nom com.	Pieds	Pieds			
1102	Acajou Blanc	34	2	5,88%		
1419	Abam vrai	39		0,00%		
1404	Abam aloa à poils	9		0,00%		
1301	Aiele/Abel	2		0,00%		
1304	Alep	126	3	2,38%	50%	Conforme
1201	Aningré A	68		0,00%	60%	Conforme
1105	Ayous	3486	410	11,76%	85%	Conforme
1204	Bahia	4		0,00%		
1107	Bété	749	1	0,13%	65%	Conforme
1308	bilinga	9	3	33,33%		
1108	Bossé clair	2		0,00%		
1109	Bossé foncé	6		0,00%		
1310	Dabéma	901	1	0,11%		
1112	Doussie rouge			0,00%		
1316	Emien	183		0,00%	80%	Conforme
1209	Eyong	167	1	0,60%		
1320	Fraké	880	4	0,45%		
1321	Fromager	655	4	0,61%		
1324	Ilomba	257		0,00%		
1116	Iroko	262	60	22,90%		
1117	Kossipo	19		0,00%	55%	Conforme
1118	Kotibé	14		0,00%		
1326	Koto	10		0,00%		
1212	Lotofa	43		0,00%		
1332	Mambodé	1		0,00%		
1733	Mubala	2		0,00%		
1338	Niové	22		0,00%		
1341	Okan	104		0,00%	75%	Conforme
1345	Padouk rouge	250		0,00%		
1122	Sapelli	85	3	3,53%		
1124	Tiama			0,00%		
1346	Tali	385	10	2,60%	50%	Conforme
TOTAL GENERAL		8774	502	7,02%		
Total tiges/ha				0,75		Conforme
Seuil Maximum				3 tiges/ha		

Tableau 13: Synthèses des taux de prélèvements évalué en 2024

Synthèse des taux de prélèvement par UFA					
N°	UFA	AAC	Taux de prélèvement(tige/ha)	Seuil max (tige/ha)	Observation
1	10 051	1-4	1,16	3	Conforme
2		1 -5	0,75		
3	10 053	1-4	0,77		
4		1 -5	0,58		
5	1023	1 -1	0,90		
6		5 -3	0,46		
7	10 026	1-4	0,41		
Total moy			0,72	3	Conforme



Au vu des résultats des tableaux ci-dessus les taux de prélèvement dans les AAC sont restés conformes au seuil exigé non seulement pour les essences HVC mais également pour l’ensemble des prélèvements dans les AAC.

2.4.2.2 Impacts d’exploitation sur les plans d’eau, marécage et autre zones humides

Aucune infraction de l’exploitation à proximité des plans d’eau n’a été relevé en 2024.

2.4.2.3 Impacts d’exploitation sur les HVC 5 et 6 matérialisées pour le compte des communautés riveraines

Au vu des données des réunions de cartographie sociales participatives réalisées en 2024 aucun site d’importance socioculturels n’a été identifiés. Par contre il a été reconnu par les populations qu’ils prélevaient les PFNL dans les AAC qui ont fait l’objet de Cartographie sociale participative.

3. ACTIVITÉS DE REGENERATION

En 2023, avec la participation de l’entreprise au projet UFA-REFOREST, une extension de la pépinière a été réalisée passant d’une capacité de 15 000 plants à 60 000 plants. Pour réaliser ces activités, l’entreprise dispose d’une pépinière d’une capacité de 60 000 plants situés dans le site de Mindourou. Un nouvel objectif de reboisement de 27 500 arbres par an a été adopter.

Tableau 14: Récapitulatif des données de reboisement en 2024

Récapitulatif des données de reboisement en 2024								
Site	Troués d’abattage		Parcs à bois		Parcelles			Total arbre planté
	Nombre	Nb d’arbres	Nombre	Nb d’arbres	Nombre	Superficie (ha)	Nb d’arbres	
Total	2 340	16872	64	3 875	9	19,2	21 688	42 435

Le tableau donne un récapitulatif du nombre de plants (42 435) qui ont été mis en terre au courant de l’année 2024 et répartie par zone d’impacter lors de l’exploitation (trouées d’abattage et Parcs à bois), une régénération dans les zones dégradées qui ne sont pas directement lié à l’activité d’exploitation appelée « Parcelles de reboisement »

Tableau 15: Récapitulatif des données de reboisement des 3 dernières années de gestion

Récapitulatif des données de reboisement des 3 dernières années de gestion								
Site	Troués d’abattage		Parcs à bois			Parcelles		Total arbre planté
	Nombre	Nb d’arbres	Nombre	Nb d’arbres	Nombre	Superficie (ha)	Nb d’arbres	

2022	461	2314	13	404	1	1	738	3 456
2023	3106	20949	44	1517	7	10,26	9731	32 197
2024	2340	16872	64	3875	9	19,2	21688	42 435
TOTAL	5 907	40 135	121	5 796	17	30,46	32 157	78 088

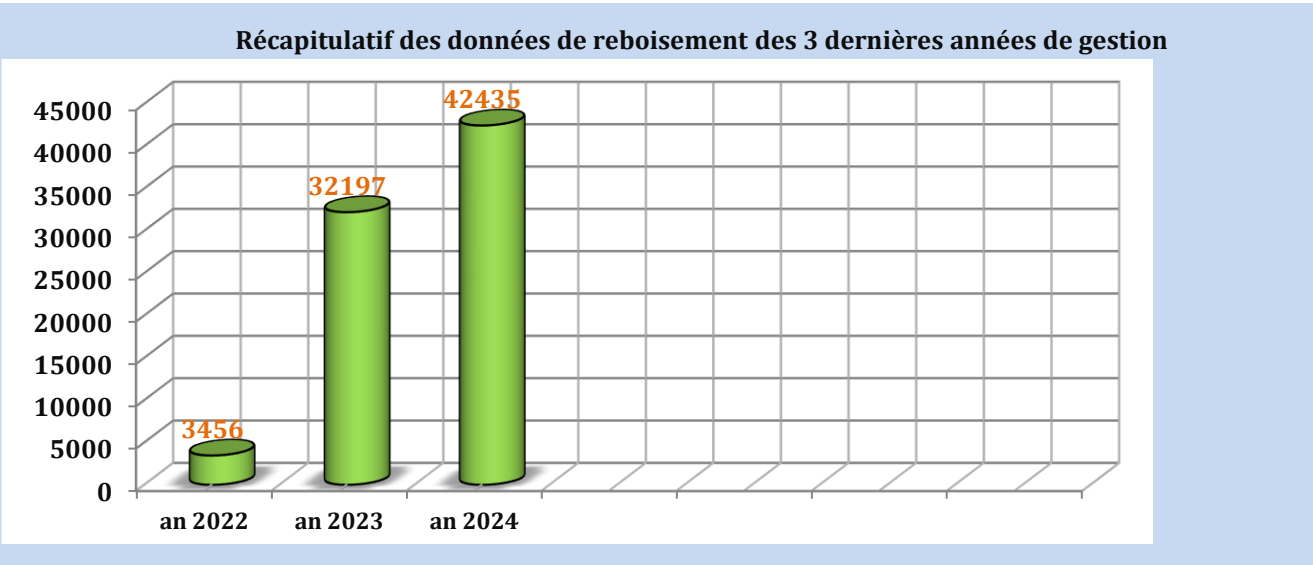


Figure 7: comparatif des données de reboisement des 03 dernières années

Les résultats de reboisement en 2024 montrent une augmentation de **10 238 plants** par rapport à l’année 2023 pour un pourcentage de 507% de taux de reboisement en 2024 par rapports au nombre de pieds prélevés. Au vu des figure ci-dessus, on note que le taux de reboisement est passé de **40%** en 2022 à **507%** en 2024 dépassant ainsi le seuil exigé et cela démontre les engagements de l’entreprise dans la régénération et la restauration des espaces forestiers impactés par son activité y compris les espaces dégradés à travers les parcelles de reboisement. Le projet UFA-REFOREST est la principale cause d’augmentation du taux de reboisement observés ces deux dernières années.

4. FAUNE ET SURVEILLANCE DES UFA

Le suivi des activités illégales est réalisé par une équipe spécifique ainsi que par les gardiens affectés aux différentes barrières d’entrée de nos concessions forestières. Les missions de luttes anti-braconnage (LAB) quant à elles sont réalisées par les administrations forestières compétentes et des missions de l’administration des forêts sont faites à la suite des dénonciations effectuées par l’entreprise.

4.1. Patrouille de surveillance du territoire

Tableau 16: Suivi du nombre des patrouilles de surveillance des UFA de ces deux dernières années

Action de surveillance	Planifié		Réalisé		
	2023	2024	2022	2023	2024
Limites	7	14	8	9	1
Série de protection	4	4	5	5	4
Autres patrouilles le long des routes ouvertes ou fermées	5	4	6	11	3
Total	16	22	19	25	8

On observe une baisse des missions lors de l’année 2024 due à la réalisation des inventaires faunique des UFA 10 51, 10 053 et 10 026. Pour l’année 2025 il sera nécessité plus d’effort de surveillance dans toutes les UFA.

4.2. Contrôle des barrières

Au niveau des barrières, le contrôle des véhicules de l'entreprise et partenaires s'est fait au niveau des entrées des UFA 10 052 (en collaboration avec la SFIL), 10 053, 10 026 (en collaboration avec la SFIL) et dans l'UFA 10 023. Le tableau ci-dessous présente en détail les différents contrôles des véhicules réalisés entre 2023 et 2024. Il ressort des différents contrôles annuels qu'aucune infraction liée à la faune n'a été enregistrée.

Tableau 17: Suivi du nombre des contrôles des véhicules effectués au niveau des barrières en 2022 et 2024

Véhicules	Nombre de contrôle		
	2022	2023	2024
Grumiers	4796	6624	6597
Bennes du personnel	1052	1717	1898
Véhicules responsables	778	1391	1078
Véhicules légers du chantier	2152	2515	2811
Autres véhicules	1011	796	751
Total	9789	13043	13135

On note une augmentation du nombre de véhicule contrôlé cela due à une augmentation du trafic conséquence directe du mauvais état de la route Nationale N° 10.

4.3. Mission de lutte anti-braconnage

Au cours de l'année 2024 plusieurs missions de Lutte Anti-braconnage (LAB) des services du ministère des Forêts et de la faune sont intervenues dans nos concessions forestières (UFA 10 051 ,10 053 10 023 et 10 026). Ces descentes de terrain ont permis plusieurs saisies de gibiers et outils de chasse. Ce tableau ci-dessous fait.

Tableau 18: Récapitulatifs des résultats de missions LAB des trois dernières années

Actions LAB	Nombre		
	2022	2023	2024
Nombre de mission LAB réalisées	7	7	4
Quantités de saisies de Gibier(kgs)	427	275	367
Câble d'acier	257	244	343
Machette	4	11	
Arme artisanale	3	14	3
Munition de chasse	8	21	8
Douille vide	4	126	
Pièges démantelés	23	244	
Rouleaux de câbles	257	34	
Pièce bois débités			112
Nombre de moto saisie	0	8	1
Nombre de campements recensés	56	192	129
Proportion de campement détruits	31%	43%	31%

5. HYGIENE, SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

5.1. Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;

GRUMCAM a réalisé ses Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) liées aux activités d'exploitation forestière. Après validation de cette étude nous avons obtenu des certificats de conformité environnementale et le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) présent dans ce rapport d'EIE fait l'objet d'un suivi de mise en Œuvre par l'entreprise sous le contrôle de l'administration en charge de l'environnement. Il regroupe l'ensemble des impacts identifiés dans nos différentes concessions forestières (Impact socio-

économique, impact milieu biologique, impact milieu physique, impact milieu biophysique et leur mesures d'atténuations.

Un plan de travail annuel est élaboré et validé par l'administration. La mise en œuvre et le suivi de ce dernier tout au long de l'année par tous les services impliqués sont évalués périodiquement pour déterminer le niveau de réalisation et renforcer les points d'amélioration possibles. Les résultats de ce suivi sont résumés sous forme de rapports semestriels transmis aux services techniques du ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) tous les semestres à la suite de quoi il délivre une attestation de respect des obligations environnementales.

5.2. Sécurité

Une analyse de risque aux différents postes de travail a été faite en 2022. Les mises à jour de ce document (par l'intégration de nouveaux ateliers, équipements/installations, Méthode de travail...) est régulièrement effectué. De même, des séances de sensibilisation sont effectuées chaque mois au sein des différents services et équipes, ainsi que des sensibilisations de proximité adressées à des équipes précises. Ces sensibilisations sont faites le responsable HSE.

Les accidents de travail sont suivis et des mesures prises pour traiter les victimes (réception à l'infirmierie-admission des premiers soins, évacuation vers des centres de santé de référence-traitement, déclaration à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale enregistrement et prise en charge) et éviter que cela ne ressurgisse (enquêtes, identification des causes et prise des mesures correctives et préventives). Les différentes recommandations y afférentes sont prise en compte et mise en œuvre pour ainsi améliorer en continu la sécurité des travailleurs.

Tableau 19: Suivi des accidents de travail et durées entre 2022 et 2024

Suivi des accidents de travail et durées entre 2022 et 2024				
Année	AT sans arrêt	AT avec arrêt	AT mortel	Total jours d'arrêt
2022	11	31	1	555
2023	14	49	0	268
2024	10	32	0	230

A la lecture du tableau ci-dessus, nous remarquons une réduction des jours du nombre d'accident au fils des année ce qui a pour conséquence directe de réduire aussi le nombre de jours d'arrêt de travail ayant comme cause les accidents. Ceci renvoi à un constat sur la gravité des accidents survenus en 2024, qui ont eu moins d'impacts sur le physique des victimes. Nous avons enregistré de ce fait 42 AT pour 230 jours d'arrêt de travail en 2024, contre 63 AT pour 268 jours d'arrêt de travail en 2023 et 43 AT dont un avait entrainer une perte en vie humaine pour 555 d'arrêt de travail en 2022. Comme causes de la survenu de ces accidents, nous avons relevé 3 principales causes à savoir :

- Cause humaine également caractérisée par le non-respect des consignes de sécurités au travail,
- L'imprudence et négligence des opérateurs lors de l'exécution des tâches et
- Cause liée à l'environnement (**milieu de travail hostile : forêt**).

Tableau 20: Indicateur de sécurité pour les AT en 2024

Indicateur de sécurité pour les AT en 2024						
Indicateurs de sécurité						
Forêt		Scierie	Garage + Magasin	Route	Autres	Total
Chantier	Prospection					
14	4	7	2	0	5	32
44%	13%	22%	6%	0%	16%	100%
Taux de fréquence d'accident par section et/ou lieu de survenue						
Forêt		Scierie	Garage + Magasin	Route	Autres	Global
Chantier	Prospection					
11,82587247	3,3788207	5,9129362	1,689410354	0	4,223525884	27,030566
Taux de gravité						
Forêt		Scierie	Garage + Magasin	Route	Autres	Global
Chantier	Prospection					
0,052788196	0,038314	0,066411	0,006881138	0	0,03102633	5,620985
Indice de gravité						
Forêt		Scierie	Garage + Magasin	Route	Autres	Global
Chantier	Prospection					
0,004463789	0,0113395	0,0112315	0,004031809	0	0,007458848	0,2079492

5.3. Gestion des déchets

La gestion des déchets reste une préoccupation importante pour GRUMCAM. Cette gestion se fait suivant le triptyque : collecte, stockage et évacuation en appliquant les bonnes pratiques en la matière : comme déchets nous avons :

- Les huiles usagées qui se retrouvent dans la catégorie des déchets dangereux ;
- Les pneus usés ;
- La ferraille ;
- Les déchets médicaux ;
- Les filtres à huiles et à air ;
- Les batteries usées ;
- Et les déchets ménagers.

Les déchets dit dangereux sont collectés par des prestataires agréés par le Ministère de l'Environnement, de la protection de la nature et du développement durable (MINEPDED). Ces déchets sont stockés sur le site en fonction de leur typologie. Les huiles usées sont stockées dans des citernes, les déchets solides dangereux sont stockés dans des bacs ou dans des zones aménagées à cet effet (boues usées, plastiques, ferraille, batteries usées, filtres ...etc. puis ces derniers sont collectés par les prestataires pour évacuation et traitement selon la réglementation en vigueur. À la sortie de ces déchets ils sont quantifiés et enregistrés dans un manifeste prévu

par le MINEPDED et une copie est transmis à l'administration, une au prestataire et l'autre est conservée dans les archives de l'entreprise.

Tableau 21: Suivi d'évacuation des déchets au cours de l'année 2024

Types de déchet	Quantité(kg/litres)	Date d'évacuation	Reference manifeste
Pneus usés	50	22/11/2024	N° 24000211
Déchets plastiques divers	3 000	22/11/2024	N° 24000211
Ferraille	10 000	22/11/2024	24000209
Huiles usagées	14 000	22/11/2024	24000209
Filtres à huile	50	22/11/2024	24000210
Batteries usées	250	22/11/2024	24000210

5.4. Communication sur les aspects santé et sécurité

- Formation et sensibilisation du personnel (Voir le package Excel training pack 2024) le calendrier de sensibilisation a été respect et plus des inductions faites lors des embauches des sensibilisations post-accident. La formation en lutte incendie et secourisme sanitaire
- Les EPI ont été doter suivant le calendrier de fixer au début de l'année 2024.
- Activités CSST en 2024 nous avons effectué 12 descentes pour le comité et à chaque fois de actions ont été retenues un tableau de recommandations a été dressé à la fin de chaque descente et un suivi a été fait. Les différents rapports donnent tous les détails y relatifs.

6. SOCIAL EXTERNE

6.1. Communication avec les populations riveraines et droit d'usage

➤ Droit d'usage

Plusieurs réunions de consultation des populations ont été tenues en 2024 dans le cadre de la gestion des zones d'usage coutumiers situées dans les AAC concernées par l'exploitation en 2024. Il est important de noter que toutes les AAC ouvertes à l'exploitation en 2025 selon les rapports de Cartographie sociale participative on n'a pas une présence de sites sacrées dans les zones d'activités.

➤ Communication et concertation

GRUMCAM entretien un climat de confiance et de communication permanente avec les communautés riveraines Bantous et Baka. Tous les Procès-Verbaux/les rapports de ces communications et concertations de l'année 2024 se retrouvent dans les archives de l'entreprise.

➤ Développement local

L'entreprise a continué à accompagner le développement communautaire à travers la réalisation des projets sociaux dans les villages riverains à ces UFA. Ces projets de développement doivent cadrés avec les domaines d'intervention de l'entreprise et sont identifiés par les communautés elles même suivants leurs besoins. Un plan d'action annuel financiers permet de financer les projets sociaux au profit des populations riveraines Bantous et Baka.

Le tableau ci-dessous donne une synthèse de la situation des projets suivant leur niveau de réalisation :

Tableau 22: Suivi des réalisations sociales depuis 2022

UFA	Nombre de projets planifiés	Nombre de projet réalisés	Nombre de projet non réalisés
2022	41	38	3
2023	34	32	2
2024	52	45	7

Le plan d'action financier du volet social externe non seulement permet de financer les projets sociaux dans les communautés riveraines (Baka et Bantous). Il permet également de financer d'autres activités comme les doléances, les collaborations avec les associations locales, appuis aux CPF, etc... Pour l'année 2024 les 7 projets sont encours de réalisations et seront terminées au premier trimestre de 2025.

6.2. Gestion des plaintes, conflits et doléances des populations riveraines (Bantous et Baka)

Selon le rapport annuel de 2024 du service social nous n'avons enregistré aucune plainte en cette néanmoins on a eu un incident au niveau du bac ou un ouvrier de GRUMCAM a été innocenté et des clarifications ont été faites par devant le préfet pour clarifier la gestion de la zone Agroforestière de l'UFA 10 023 au les populations environnantes.

L'entreprise continue à recevoir les doléances de la part des parties prenantes et des réponses sont apportées à celles relatives aux finances enregistrées au cours de ce mois. On note de **100%** des plaintes ont été traité ce qui est conforme au seuil défini. Pour celles qui sont matérielles (demande de bois pour construction), elles ont également été traitées, mais seront satisfaites en fonction de la disponibilité en bois au niveau de l'usine de transformation.

6.3. Participation au développement local

En plus des appuis volontaires au développements local à travers les projets sociaux réalisés par GRUMCAM au profit des communautés riveraines (Bantous et Baka), l'entreprise s'acquitte également chaque année du paiement de la redevance forestière annuelle (RFA). La Redevance Forestière Annuelle (RFA) est un système de fiscalité propre à la législation forestière au Cameroun relatif aux « UFAs ». Calculée sur la surface totale de l'UFA et le montant déposé lors de l'appel public d'offres, le montant est versé par tranches trimestrielles directement à l'Etat, aux Communes (NDELELE, MBANG, YOKADOUAMA, GARI-GOMBO), aux populations concernées et au Fond Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM).

En 2012, la RFA est à nouveau payée en totalité, suivant la nouvelle répartition définie dans l'arrêté n°072/MINATD/MINFI/MINFOF fixant les modalités d'emploi et de suivi de gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques destinées aux communes et aux communautés riveraines, soit 50% (Etat), 20% (Commune), 10 % (Population) et 20% (FEICOM).

La loi des finances de 2015 avait procédé à un réajustement de la clé de répartition du produit de la RFA (Etat 50% et Communes 50%). Depuis 2017, le quart de la quote-part de la commune soit 6,75% (exclusivement affecté aux projets de développement portés par les populations riveraines) reste toujours géré par la commune et est soumis à une obligation de reddition de compte (Cf. Article 243, Loi de finances 2017).

Tableau 23: Récapitulatif des activités menées dans le cadre du social externe en 2024

RUBRIQUE	Désignation	Activités menées	Village	Communauté bénéficiaire	Montant du Projet
Appui au Développement communautaire	Construction des infrastructures sociales et communautaires	Construction de deux (02) studios à la communauté riverain à l’UFA 10 023	Biwala 1	Baka	5 000 000
		Hydraulique villageoise : construction de forages	Gribé	Baka	3 900 000
		Hydraulique villageoise : construction de forages	Masséa	Bantou	3 900 000
		Eclairage solaire	Moampack	Bantou	1 352 167
			Landjoué 2	Bantou	1 352 167
		Réfection d’une salle de classe au Centre d’Education de Base (CEB) de Landjoué 1 :	Landjoué 1	Baka	3 000 000
		Hydraulique villageoise : construction de forages		Bantou	3 900 000
		Travaux de réfection de la clôture de l’école maternelle de Mindourou.			255 000
		La chefferie de 2ème degré du canton Kako Mbessembo a également bénéficié d’une fourniture électrique permanente ainsi que d’un important soutien matériel (ciment, bois, fer, sable, etc.) pour la construction de la nouvelle résidence du chef de canton		canton Kako Mbessembo	10 000 000
		Des multiples actions ont été effectuées au domicile du chef de poste de gendarmerie de Mindourou telles que : la construction d’un hangar pour les réceptions, la construction d’une toilette moderne, la fourniture électrique			
		Reconstruction du hangar du poste de contrôle de gendarmerie de Ndélélé.			441 300
		Réfection du pont reliant Biwala 2 et Zoulabot			
		Entretien routier Masséa – Zokadiba			
		Réfection du pont de Dongali			
		Eclairage solaire	Dang-li	Bantou	1 352 167
			Ngoko Kadey	Bantou	1 352 167
			Gbabalé	Baka	1 352 167
		Eclairage solaire	Kouemkouem	Bantou & Baka	1 352 167
Appuis au fonctionnement des structures sanitaire, sécuritaire et traditionnel	Dons divers	Un don de médicaments de première nécessité a été donné à la Case de Santé Communautaire de Gribé Des dons en médicaments ont également été offert aux CSI riverains aux UFA 10 051 : Ngotto, Banga, Yola et Mboutoundou et 10 053 : Djampiel, Molobo Baka et Mbang.			
Convention de collaboration avec la société	Cas des GIC des charbonniers de Mindourou	Approvisionnement de ces GIC en rebuts de bois provenant de la scierie tout au long de l'année			
	Cas de ACMELCAM (Association des Conductrice et mécanicienne d’Engins Lourds du Cameroun)	Cette association vise l’insertion professionnelle de ces femmes pour assurer leur autonomisation quatre conductrices et une mécanicienne ont effectué leurs stages professionnels au sein de l’entreprise Stages qui ont débouché sur trois emplois dont deux conductrices et une mécanicienne.			
	La coopérative avec Conseil d’Administration de Mbang (Coop/CA Emergence)	Elle mène des activités de collecte des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) à l’intérieur et en Périphérie de l’UFA 10 053. Elle dispose également d’une unité de transformation à Mbang pour la			
		Valorisation des produits collectés qui bénéficie de l’appui matériel et financier de la société.			
	ALEDD (Association Lueur d’Espoir pour le développement Durable)	Il mène des activités de sensibilisations des populations riveraines à nos UFA sur les activités illégales : le braconnage, les zoonoses, le sciage sauvage, etc. Le cette année et ces sensibilisations ont été effectuées dans les villages Bantou et Baka des UFA 10 023 et 10 026.			2 497 850
Appui à l’éducation		Prise en charge de 10 enseignants vacataires			3 150 000
		Encadrement des stagiaires venant des écoles de formation en foresterie (une étudiante en ingénierie forestière (FASA)			
		❖ un étudiant en génie qualité hygiène environnement (ENSPD)			
		❖ un étudiant Technicien en foresterie (ENEF)			
		❖ quatre étudiantes Agents techniques des eaux et forêts (ENEF).			
		Introduction de l’éducation environnementale dans les programmes scolaires dans la région de l’Est			
		Les dons en fournitures scolaires ont également été remis aux écoles riveraines aux UFA 10 053 (Mbang, Ndjang et Kagnol 2) et 10 026 (CEB Baka de Landjoué 1) et des dons d’environ 150			

	tables bancs remis aux écoles riveraines des UFA 10 051 (Kobi, Ngoko Boumba et Ndélélé), 10 023 (Zoulabot nouveau), 10 026 (CEB Baka Landjoué 1) et Yokadouma				
Contributions diverses	Des dons des cercueils entièrement fabriqués (55), benne de bois de chauffage (250 bennes), bois pour construction (7300 lattes, 3000 chevrons, 65 colis FE et Bastings 1500), des feuilles de tôles (185), etc. pour les chefs de villages, élites locales, notables, populations riveraines lors des événements malheureux et heureux • Dons de meubles tels que : les lits (25), bureaux (10), etc. • Mise à disposition des engins pour le dégagement des terrains destinés à la construction des maisons d’habitation et d’une case de santé communautaire à Zokadiba (riverain à l’UFA 10 023) au cours du premier semestre.				
	Des dons de vêtements ont également été offert aux communautés Baka riveraines aux UFA 10 026 (Mopoué, Moampack, Landjoué 1), 10 023 (Gribé, Zokadiba, Biwala 1), 10 051 (Kobi, Ndélélé) et 10 053 (Domiaka, Molobo, Kouemkouem) au cours du premier semestre.				
	Réfection de la tribune du stade de football de Mindourou Mboua				
					44 157 152

On peut constater au travers de ce tableau tous les efforts consentis par ALPICAM/GRUMCAM pour participer activement au développement local des communautés riveraines à ces UFAs.

7. SOCIAL INTERNE

7.1. Droit au travail

Tableau 24: Suivi des aspects en lien avec le droit au travail depuis 2022

Suivi des aspects en lien avec le droit au travail depuis 2022			
Actions	Année		
	2022	2023	2024
Réunion direction - Délégués du personnel	11	12	12
Personnel rémunéré à temps	100%	100%	100%
Représentant du personnel	10	10	10
Syndicats actifs	2	2	2
Membres comité CHSST	17	17	17
Nombre de réunion du CHSST	4	4	4
Reversement des cotisations CNPS	100%	100%	100%
Autres impôts	100%	100%	100%

7.2. Prise en compte de l'aspect genre (L'égalité homme/femme*, le harcèlement sexuel et la discrimination* sexuelle)

En novembre 2021 par note de service N°79, un dispositif portant sur la lutte contre le harcèlement et les discriminations liées au genre et autres est mis en place, afin de permettre aux employés de signaler les faits de harcèlement et de discrimination.

Toute personne victime ou témoin d'un Harcèlement ou de discrimination, quels qu'en soient le motif (sexe, genre origine, âge, etc.) peut contacter directement par message SMS ou WhatsApp et en toute confidentialité la Commission des plaintes sur un numéro de téléphone.

Afin de mener correctement l'enquête, les informations suivantes devront être détaillées dans le message SMS :

- ♦ Vous êtes **Témoin** ou **Victime**
- ♦ **Personne ne mise en cause** (Nom, prénom, fonction, département)
- ♦ **Date** des faits
- ♦ **Lieu** (Site, réunion, bureau, forêt...)
- ♦ **Faits** (Harcèlement, dénigrement, comportements violents, insultes...)
- ♦ **Conséquences** éventuelles des actes (Perte de chance, angoisse, anxiété),

La Commission ne dispose pas d'un pouvoir de jugement, mais elle suivra une enquête menant sur le bien-fondé des faits dénoncés. Suite à celle-ci et si les faits sont avérés, l'employé mis en cause peut encourir des sanctions disciplinaires à la hauteur de la gravité des faits et de leur caractère récidiviste, suivant la procédure de gestion disciplinaire. (Une procédure de gestion a d'ailleurs été mise en place et en définit les modalités de gestion).

Tableau 25: Suivi des effectifs du personnel depuis 2022

Situation	Effectif en 2022		Effectif en 2023		Effectif en 2024	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Total Effectif	454	18	463	33	472	33
% /Effectif	96%	4%	93%	7%	93%	7%

Depuis l'année 2022, on note une évolution de l'effectif du personnel féminin jusqu'à atteindre **33 personnes** en 2023 équivalent à **7%** des effectifs. À ces chiffres nous tenons à préciser qu'aucune femme n'a été licencié en 2024.

7.3. Paiement des salaires

En 2024, les paies ont été bien respectées selon le calendrier qui avait été mis en place par la direction de site et les représentants du personnel.

7.4. La Formation du personnel

Une politique de formation et une procédure de formation ont été mises en place au sein de l'entreprise. Un plan annuel de formation est élaboré par le responsable des ressources humaines en collaboration avec les responsables de service qui identifient leurs besoins en formations et le personnel à former. Les formations identifiées sont soumises à l'appréciation du Directeur général qui les approuve ou non suivant les objectifs poursuivis et vérifiés (aspects liés aux métiers/techniques, le savoir-faire, le savoir-être, le savoir-faire faire, l'amélioration des pratiques, les nouvelles techniques de travail).

Les formations validées sont intégrées dans le plan annuel de formation dont le suivi de la mise en œuvre est assuré par le responsable des ressources humaines.

En plus des formations externes, des sensibilisations internes sont effectuées à l'endroit du personnel.

7.5. Gestion de l'économat

L'économat a été mis en place afin d'approvisionner le personnel GRUMCAM et ses partenaires en produits de première nécessité (protéines, vivres et autres denrées alimentaires). Les protéines consommées sont : le poisson (maquereau, bar, Mulet etc....), la viande blanche (poulet.) et la viande de bœuf (poitrine, bourguignon, jarret...).

8. SUIVI DES HAUTES VALEURS DE CONSERVATION

La détermination des HVC présente dans les concessions forestières se fonde sur les documents suivants :

- Évaluation de l'état des populations des principales essences exploitées par la société des grumes du Cameroun (GRUMCAM) (Nature+/GRUMCAM 2020) ;
- Évaluation de la présence de hautes valeurs de conservation (HVC) dans les concessions de la société des grumes du Cameroun (GRUMCAM)/Partie 1 - Identification, menaces potentielles et mesures de gestion des HVC-Version 4 (Nature+/GRUMCAM 2021) ;
- Évaluation de la présence de hautes valeurs de conservation (HVC) dans les concessions de la société des grumes du Cameroun (GRUMCAM)/Partie 3 - Indicateurs de surveillance de la gestion et de l'état des HVC identifiées-Version 3(Nature+/GRUMCAM 2021) ;

Ainsi donc, cette partie abordera les indicateurs de suivi des HVC.

Tableau 26: Suivi évaluation des indicateurs de gestions des HVC depuis 2022

N°	Types de HVC	Indicateurs (ind)	Description de l'indicateur	Commentaires	Fréquence de calcul de l'indicateur	Seuil tolérable	Résultats évaluation 2022	Résultats évaluation 2023	Résultats évaluation 2024	Recommandations
1	HVC 1 : Diversité spécifique HVC 1.2 : Espèces menacées ; HVC 1.4 : Concentration saisonnières ;	1.1	Taux de remplacement des essences à reboiser=Nombre de plants à reboiser*100/Nombre d'arbres exploitées ;	Espèces concernées : Acajou, Alep, Aningré A, Assaméla, Ayous, Bété, Dabéma, Emien, Fraké, Kossipo, Niové, Okan, Padouk, Sapelli, Sipo, Tali,	Annuelle	60%	40,4%	360%	452%	En 2025, maintenir des efforts de reboisement ;
		1.2	Taux de semencier d'espèces HVC 1 épargné par l'exploitation=Nombre de semenciers préservés par essence HVC 1 par l'exploitation*100/Nombre de semenciers inventoriés par essence ;	Toutes les essences HVC1 : Acajou,Alep, Aningré A, Assamela, Ayous, Bété, Dabema, Emien, Fraké, Kossipo, Niové, Okan, Padouck, Sapelli, Sipo, Tali ;	Annuelle	10%	UFA 10 023(AAC5-1) =78,7% UFA 10026(AAC1-2) =61,3% UFA10 051(AAC 1-2) =72,8% UFA 10053(AAC 1-2 et AAC 1-3) =78,1%	UFA 10 023 =76,3% UFA 10026(AAC1-2) =81,9% UFA10 051=72,4% UFA 10053(AAC 1-2 et AAC 1-3) =70,2%	UFA 10 023 (AAC 1-1 & 5-3) =92% UFA 10 026 (AAC 1-4) =81% UFA 10 051 (AAC 1-4 & 1-5) =94% UFA 10 053 AAC (AAC 1-4 & 1-5) =88%	L'entreprise devrait continuer dans sa lancée de préservation des semenciers des essences HVC 1; l'entreprise devra mettre un accent sur la protection des HVC une sensibilisation des abatteurs sur la protection des semenciers ainsi que leur importance dans la préservation de la biodiversité
		1.3	Taux annuel de prélèvement des espèces HVC 1= Nombre d'arbres abattus par essence HVC 1*100/ Nombre d'arbres spécifiques inventoriés ;	Essences dans l'UFA 10 023 : Ayous, Tali ; Essences dans l'UFA 10 026 : Acajou, Alep, Aningré A, Ayous, Bété, Dabema, Kossipo, Niové, Padouck, Tali ; Essences dans l'UFA 10 051 : Alep, Aningré A, Ayous, Bété, Emien, Kossipo, Okan, Tali ; Essences dans l'UFA 10 053 : Acajou, Alep, Aningré A, Ayous, Kossipo, Niové, Okan, Padouck, Tali ;	Annuelle	UFA 10 023: Ayous=80% Tali=80% UFA 10 026: Acajou=65% Alep=50% Aningré A=50% Ayous=70% Bété=70% Dabema=80% Kossipo=70% Niové=60% Padouk=60% Tali = 80% UFA 10 051: Alep=50% Aningré A=60% Ayous=85% Emien=80% Kossipo=55% Okan=75% Tali = 95% UFA 10 053: Acajou=60% Alep=60% Aningré A=75% Ayous=80% Kossipo=55% Niové=85% Okan=65% Padouk=60% Tali = 85%	UFA 10 023: Ayous=6% Tali=21,3% UFA 10 026: Acajou=55,6% Alep=0% Aningré A=0% Ayous=49,3% Bété=0% Dabema=0% Kossipo=30,3% Niové=0% Padouk=10,5% Tali = 38,7% UFA 10 051: Alep=0% Aningré A=0% Ayous=80% Bété=0% Emien=0% Kossipo=0% Okan=33,3% Tali = 27,2% UFA 10 053: Acajou=32% Alep=1% Aningré A=0% Ayous=45% Kossipo=0% Niové=0% Okan=13,9% Padouk=0,2% Tali = 21,9%	UFA 10 023: Ayous=10,8% Tali=29,4% UFA 10 026: Acajou=33,3% Alep=0,1% Aningré A=0% Ayous=48,8% Bété=0% Dabema=0% Kossipo=9,1% Niové=3,1% Padouk=6,3% Tali = 41,5% UFA 10 051: Alep=4,8% Aningré A=0% Ayous=79% Bété=0% Emien=0% Kossipo=0% Okan=0% Tali = 36,2% UFA 10 053: Acajou=58,3% Alep=1% Aningré A=0% Ayous=60,8% Kossipo=0% Niové=0% Okan=7,5% Padouk=0,4% Tali = 29,5%	UFA 10 023 Ayous=2,04% Tali=11,25% UFA 10 026: Acajou=42,50% Alep=0,47% Aningré A=0% Ayous=43,38% Bété=2,47% Dabema=0,98% Kossipo=16,33% Niové=00% Padouk=1.36% Tali = 23,48% UFA 10 051: Alep=0,94% Aningré A=00% Ayous=36,28% Bété=3,67% Emien=0% Kossipo=00% Okan=1,54% Tali = 11,54% UFA 10 053: Acajou=31,46% Alep=00,56% Aningré A=0% Ayous=44,63% Kossipo=11,90% Niové=00% Okan=24,43% Padouk=1,42% Tali = 12,53%	RAS
		1.4	Evolution de l'abondance relative ou absolue de la grande faune mammalienne= (IKA avant	10 animaux bio indicateurs sont concernés. Inventaire à prévoir à l'échelle des UFE ;	Quinquennale	30% (maximum)	NP	NP	NP	Attendre 2026 pour les prochains inventaires fauniques dans les UFE1 (UFA 10 051,10 053 et 10 02) et UFE5 (UFA 10 023)

			exploitation-IKA après exploitation) *100/IKA avant exploitation ;						
	1.5	Taux d'habitat d'intérêt faunique protégés de l'exploitation=Nombre d'habitats protégés*100/Nombre d'habitats préalablement identifiés ;	10 animaux bio indicateurs sont concernés. (Voir études HVC)	Annuelle	100%	100%	100%	100%	Continuer les patrouilles de suivi des séries de protection dans les UFA 10 051-10 053-10 026. Et commencer les patrouilles dans l'UFA 10 023 en 2025
	1.6	Quantité moyenne de gibier constaté aux barrières=Quantité d'espèces animales prélevées par les populations riveraines/Nombre de barrières ;	Concerne tout gibier, protégé ou non	Annuelle	Tendance interannuelle	1663 Espèces/barrière	785 Espèces/barrière	981 Espèces/barrière	Au cours de l'année 2025 : -Accentuer le rythme des sensibilisations sur la réglementation en vigueur sur la gestion de la faune non seulement pour les employés mais également pour les communautés riveraines ; -Accentuer les contrôles inopinés aux abords des barrières et le long des routes forestières ; -Continuer l'appui des missions LAB des administrations forestières ;
	1.7	Nombre de spécimens d'espèces protégées de classe A relevés aux barrières= Nombre de spécimens prélevés par les populations riveraines/Nombre de barrières ;	Concerne que les espèces de classe A présentes dans les UFAs (voir études HVC) ;	Annuelle	Tendance interannuelle	1,5 espèces/barrière	1,2 espèces/barrière	68 Espèces/barrière	-Maintenir l'effort de contrôle au niveau des barrières ; - Poursuivre avec l'appui des missions LAB des administrations forestières faire des sensibilisations sur le la classification du Pangolin à l'échelle de protection des animaux;
	1.8	Taux d'infractions observées au niveau des véhicules au sein des concessions=Nombre d'infractions relatif au transport de gibier ou d'outils de chasse*100/Nombre de contrôles ;	Ne concerne que les contrôles des véhicules (motos, automobiles, etc...)	Annuelle	0,10%	0%	0%	0%	-Accentuer les contrôles inopinés aux abords des barrières et le long des routes forestières en 2025 ;
	1.9	Nombre d'actions de sensibilisation sur la problématique faune	Les actions de sensibilisation comprennent les communications écrites (courriers, affiches, panneaux,) ou orales (réunions, émission radio) ;	Annuelle	8	50	18	4	-l'année 2024 étant marqué par l'inventaire faunique des UFE des UFAs 10 026 10 051 10 053 (ce qui explique la réduction du nombre de sensibilisation car c'est la même équipe qui mène cette activité ;
	1.10	Proportion du personnel de la société sensibilisé sur la problématique faune=Nombre d'employés différents ayant assisté aux réunions de sensibilisation*100/Nombre total d'employés ;	Ne concerne que les réunions ou séances de sensibilisation au cours desquelles l'identifié des participants peut être relevée ;	Annuelle	80%	88,5%	82,3%	80 %	-Maintenir le rythme des sensibilisations planifiées sur la réglementation en vigueur sur la gestion de la faune pour les employés en 2025 ;
	1.11	Taux de réalisation des contrôles mobiles d'activités illégales (LAB ou contrôles inopinés) = Nombres de contrôles pédestres * 100/Nombres de contrôles initialement planifiées ;		Annuelle	100%	100%	100%	50%	Poursuivre avec les patrouilles mobiles planifiées ; et mettre la pression à l'administration afin de respecter les missions planifier.
	1.12	Sanction d'employé pour infraction relevée aux barrières fixes de surveillance= Nombre de sanctions relatives aux lois sur les animaux et commises par un employé*100/ Nombres d'infraction recensées pour le personnel de GRUMCAM ;	Ne concerne que les employés de la société ;	Annuelle	100%	NA	NA	NA	Maintenir des sanctions systématiques des infractions constatées chez des employés de la société ;
	1.13	Taux de pièges par km parcouru dans les habitats fauniques sensibles par l'équipe de surveillance pédestre= Nombres de pièges observés et détruits /Distance totale parcourue ;		Annuelle	1,2pièges/km (maximum)	0,72	0,61	0.6	Continuer les patrouilles de suivi des séries de protection dans les UFA 10 051-10 053-10 026. Et commencer les patrouilles dans l'UFA 10 023 en 2025

		1.14	Ratio de la quantité de chair animale achetée par employé à l'économat= Masse totale de chair animale vendue/Nombre d'employés ;	Ne concerne que les employés de la société et les membres de leurs familles ;	Annuelle	Tendance interannuelle	34,62 kg/employé	26,88 Kg/employé	22,94 Kg/employé	-Continuer avec les sensibilisations dans les bases vies des employés et/ou des affiches sur la faune à installer ;
3	HVC 4 : Services éco systémiques	4.1	Effort de l'équipe de suivi évaluation pour le contrôle des inventaires d'exploitation= Surface d'inventaire contrôlée*100/surface de l'AAC ;		Annuelle	10%	16,6%	21,1%	17,24%	-Maintenir le niveau de contrôle des inventaires d'exploitation par l'équipe de suivi évaluation à un seuil au-dessus de 10% pour l'année 2025 ;
		4.2	Effort de contrôle de l'exploitation par l'équipe de suivi évaluation= Nombre d'opération d'exploitation contrôlées*100/Nombre total d'opérations réalisées par le chantier ;	Les opérations d'exploitation comprennent les activités de création des routes, de triage-pistage, d'abattage, de débardage, de création des parcs à bois, et d'ouvrage d'art ;	Annuelle	100%	100%	100%	100%	Maintenir les efforts de contrôle des activités d'exploitation forestière
		4.3	Effort de contrôle des opérations post exploitation= Nombre d'opérations post exploitation contrôlées *100/Nombre total d'opérations réalisées par le chantier ;	Les opérations post exploitation comprennent la réhabilitation des parcs à bois et autres espaces dégagés, la fermeture des bretelles, le démantèlement des ponts et réalisations des dispositifs anti érosif ;	Annuelle	50%	100%	100%	100%	Maintenir les efforts de contrôle des activités post d'exploitation forestière
		4.4	Score de respect des procédures EFIR= Somme des scores attribués à chaque activité d'exploitation et post exploitation/Nombre total d'activités d'exploitation et post exploitation contrôlée ;		Annuelle	80%	95,7%	94,2%	94,7%	-Maintenir le niveau de contrôle des activités d'exploitation par l'équipe de suivi évaluation à un seuil de 80% conformément à la procédure de monitoring forêt actuelle pour l'année 2025 ;
		4.5	Nombre d'infractions à l'interdiction d'exploiter sur des fortes pentes (sup à 45%) ;	Les pentes sup 45% ne doivent pas être affectées par l'exploitation ;	Annuelle	0	0	0	0	-Maintenir le niveau de contrôle des activités d'exploitation par l'équipe de suivi évaluation à un seuil de 80% conformément à la procédure de monitoring forêt actuelle pour l'année 2025 ;
		4.6	Nombre d'infractions à la protection des bordures des points d'eau permanents	Ne concerne que la bande de 30m autour des plans et cours d'eau permanent ;	Annuelle	0	0	0	0	-Maintenir le niveau de contrôle des activités d'exploitation par l'équipe de suivi évaluation à un seuil de 80% conformément à la procédure de monitoring forêt actuelle pour l'année 2025 ;
		4.7	Proportion du personnel des chantiers d'exploitation formé/recyclé annuellement aux techniques EFIR= Nombre d'employés des différents chantiers recyclés durant l'année * 100/Nombre total d'employés des chantiers ;	Proportion du personnel ayant pris part à au moins une de ces séances de formations/sensibilisation ;	Annuelle	20%	96,5%	83,1%	90%	-Poursuivre avec les formations/informations/sensibilisation du personnel des chantiers d'exploitation ainsi que celui du suivi évaluation sur les pratiques EFIR afin de garantir une excellente qualité de travail ;
4	HVC 5 :	5.1	Taux de préservation des espèces ligneuses multi ressources= Nombre	L'exploitation doit délaissier des semenciers de Moabi et de mangue	Annuelle	20%	53,9%	51,1%	81%	-Poursuivre avec la préservation des espèces ligneuses multi ressources ;

	Besoins communautaires		d'arbres préservés*100/ Nombre arbres inventoriés ;	sauvage car ce sont ces fruits et graines recherchent les populations. Le taux de préservation attendu des ligneux multi ressources est d'au moins 20% pour l'ensemble des espèces concernées et d'au moins 15% pour chaque espèce ;						
		5.2	Taux de protection des espaces ressources = Nombre des espaces ressources à l'intérieur de l'AAC préservés de l'exploitation x 100 / Nombre des espaces ressources recensés avant l'exploitation de l'AAC	Ne concerne que les villages bordant les AAC et les espaces ressources identifiés lors des réunions de cartographie sociale participative	Annuelle	100%	100%	100%	100%	Maintenir le niveau de consultation des communautés riveraines
5	HVC 6 : Valeurs culturelles	6.1	Taux de réalisation des concertations villageoises (Avant l'exploitation d'une AAC) = Nombre de villages consultés*100/Nombre total de villages autour des AAC ;	Les villages consultés lors des réunions de cartographie sociale participative	Annuelle	100%	100%	100%	100%	Maintenir le niveau de consultation des communautés riveraines
		6.2	Taux de protection des sites sacrés= Nombre de sites préservés après exploitation*100/Nombre total de sites recensés avant exploitation ;	Les villages consultés lors des réunions de cartographie sociale participative	Annuelle	100%	100%	100%	100%	Maintenir le niveau de consultation des communautés riveraines

NA (Non applicable) : Indicateur non applicable car aucune information/donnée de suivi n'a été identifiée

9. PARTENARIATS SCIENTIFIQUES

Au cours de l'année 2024, L'entreprise était engagée dans deux projets de partenariats :

- ❖ **Projet UFA REFOREST** : C'est un projet de reboisement dans les UFA au Cameroun qui est conduit par ATIBT, financé par l'Union Européenne avec partenaire technique +. Sa mise en œuvre a commencé sur le terrain en 2022 et se poursuit.
- ❖ **Convention de collaboration pour la sylviculture et l'écologie des essences exploitées** : Cette convention de collaboration fixe les modalités liées à un appui technique de NATURE+ pour la mise en œuvre du programme « Sylviculture et écologie des essences exploitées » au sein des concessions de GRUMCAM. Les principaux objectifs de ce programme sont (1) la mise en œuvre de stratégies sylvicoles pragmatiques sur le long terme afin de dynamiser la régénération des essences problématiques, (2) l'étude écologique des essences exploitées sur des thématiques servant à leur aménagement durable, et (3) le renforcement des capacités du personnel de GRUMCAM en charge de l'aménagement des essences exploitées. Elle a pris effet depuis l'année 2017 et est en cours de mise en œuvre sur le terrain.